

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 6 mars 2023 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2023
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Sécurité incendie - Achats d'équipements et fourniture de services regroupés pour l'année 2023
 - 5.2 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.3 Lancement d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation d'une étude préliminaire en eau potable et en eaux usées
 - 5.4 Avis de motion – Règlement de démolition
 - 5.5 Emplois d'été - Moniteurs de terrain de jeux
 - 5.6 Festival Fleurdelisé – Demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ)
 - 5.7 Café culturel
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

2023-03-02

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu à la majorité d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2023.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 40 727,79 \$ réparties comme suit : taxes municipales 39 325,79 \$; redevances carrière/sablière 1 125,00 \$; médailles de chiens 15,00 \$;

location de salle 250,00 \$; vente produits locaux 12,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 452 522,77 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 28 février 2023

Le solde au relevé de compte en date du 28 février 2023		448 240,41 \$
Plus dépôt en circulation		506,50 \$
Moins chèques en circulation		645,93 \$
Erreur institution financière – Taxes Ste-Félicité Matane		-296,82 \$
	Total	447 804,16 \$
Solde au grand-livre avant ajustements		448 153,65 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	294,49 \$	
Frais de banque / frais spc	15,00 \$	
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$	
Impact net des ajustements au grand-livre		-349,49 \$
Solde au grand-livre après ajustements		447 804,16 \$

2023-03-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 28 février 2023.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 7 070,71 \$

Comptes payés : 997,26 \$

2023-03-04

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 6 mars 2023, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 67 908,45 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 6 mars 2023

Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 SECURITE INCENDIE - ACHATS D'EQUIPEMENTS ET FOURNITURE DE SERVICES REGROUPEES POUR L'ANNEE 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en oeuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder aux dites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

2023-03-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et unanimement résolu d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Sainte-Félicité à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

5.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22), toute fosse septique doit être vidangée aux deux (2) ans pour une utilisation annuelle et être vidangée aux quatre (4) ans pour une utilisation saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 88 du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22), il est du devoir de toute municipalité de faire exécuter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité souhaite continuer de mettre de l'avant un service de vidange des fosses septiques en collaboration avec la MRC de L'Islet;

2023-03-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Félicité :

- Demande à la MRC de L'Islet :
 - d'élaborer un cahier des charges et de procéder à un appel d'offres public au nom de la municipalité de Sainte-Félicité pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques des résidences et bâtiments isolés;
 - d'administrer toutes clauses du contrat dont elle est responsable pour l'ensemble des municipalités participantes;
 - de prendre toute entente nécessaire avec le plus bas soumissionnaire conforme, afin de mettre en oeuvre le service de vidange des fosses septiques pour la durée qui sera choisie par le conseil de la MRC de L'Islet, période débutant le 1^{er} janvier 2024 et pouvant s'échelonner sur une période allant jusqu'à 5 ans, soit, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2028.

5.3 LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PREPARATION D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE EN EAU POTABLE ET EN EAUX USEES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Félicité souhaite implanter un système de production et de distribution d'eau potable, en plus d'un système de collecte et de traitement des eaux usées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financés dans le cadre du volet 1.1 du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services offerts par la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la préparation de documents d'appel d'offres pour la poursuite du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à l'étape de préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire et doit, pour cela, retenir les services d'une firme d'ingénieurs afin de réaliser les différentes activités requises afin d'élaborer les solutions;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH et le MELCCFP ont accepté les termes du devis de services professionnels préparé par la FQM;

2023-03-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité :

- QUE l'appel d'offres de services professionnels pour la préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire en eau potable et en eaux usées soit lancé conditionnellement à l'acceptation du document d'appel d'offres par le MAMH et le MELCCFP;
- QUE Madame Julie Bélanger, directrice générale, soit mandatée responsable pour le suivi du dossier et soit autorisée à signer tous les documents afférents aux projets;
- QUE la représentante du service d'ingénierie et infrastructures de la FQM, selon l'entente en vigueur pour les services d'assistance technique, soit autorisée à procéder à la publication de l'appel d'offres sur SEAO selon la procédure habituelle pour un contrat de plus de 100 000 \$.

5.4 AVIS DE MOTION – REGLEMENT DE DEMOLITION

Avis de motion
2023-03-08

Le conseiller Réjean Morneau donne avis de motion de l'adoption d'un règlement de démolition. Ce règlement vise à interdire la démolition d'un immeuble à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivants lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et à déterminer les critères propres à l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial construit avant 1940.

5.5 EMPLOIS D'ETE - MONITEURS DE TERRAIN DE JEUX

La Municipalité offrira deux emplois de moniteurs pour le terrain de jeux. Les personnes intéressées doivent être âgées de 15 ans et plus au début de l'emploi et doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le lundi 3 avril prochain avant 16h00. L'offre d'emplois sera diffusée par le biais d'un feuillet postal.

2023-03-09 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'offrir des emplois de moniteurs pour le terrain de jeux. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**5.6 FESTIVAL FLEURDELISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
AUPRES DE LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOISES ET DES
QUEBECOIS (SNQ)**

2023-03-10 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Félicité autorise le Festival Fleurdelisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement National des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la fête nationale 2023.

5.7 CAFE CULTUREL

2023-03-11 Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de faire parvenir un sondage aux citoyens afin de valider l'intérêt et les besoins de la population quant au projet de café culturel à Sainte-Félicité.

6. CORRESPONDANCE

2023-03-12 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 03-2023 en date du 6 mars 2023.

ADMQ – Formation Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels

2023-03-13 Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à assister à la formation « Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels » le 3 mai prochain à Lac Etchemin. Il est de même résolu d'autoriser les frais de déplacement.

7. VARIA

7.1 Règlements municipaux

Une deuxième rencontre entre les élus, madame Geneviève Paré, directrice de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet et monsieur Clément Caron, inspecteur de la municipalité aura lieu dans les prochaines semaines afin de compléter la modification des règlements d'urbanisme.

7.2 Zonage publique

Une modification à la zone publique sera prise en compte lors de la modification des règlements d'urbanisme afin de corriger une problématique pour usage privé.

7.3 Démarche de vitalisation

Une première rencontre aura lieu ce mercredi 8 mars prochain à 19h pour une démarche de vitalisation.

7.4 Comité de sécurité incendie de la MRC de L'Islet

À la demande d'un élu, monsieur St-Pierre fait un compte rendu sommaire de la dernière rencontre du comité de sécurité incendie de la MRC de L'Islet.

7.5 Route des Morneau

On se questionne à savoir qui effectue le déneigement du bout de la route des Morneau à la jonction de la route 216.

7.6 Citerne

On mentionne de ne plus effectuer le déneigement de l'entrée de la citerne près du 857 route Principale n'étant pas inscrite au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

7.7 Achat batteries

On souligne que lors de prochains achats de penser aux commerces sur le territoire de la municipalité.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2023-03-14

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20h42.

Maire

Secrétaire-trésorière